

Certificat international

Désormais, les élèves ont la possibilité de passer à la fin de leur année en immersion un certificat reconnu au niveau international.

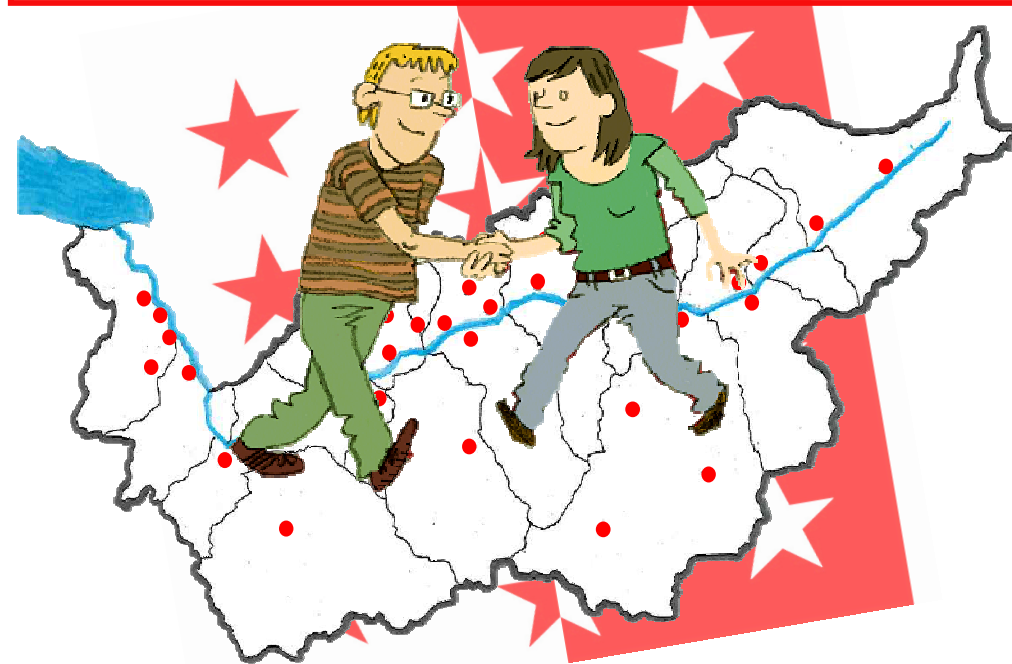


Année en immersion au Kollegium Spiritus Sanctus de Brigue

Intéressé par une année en immersion au collège de Brigue ? Une séance d'information est organisée à Brigue en janvier.
L'invitation vous parviendra par la direction d'école, respectivement le titulaire de classe. Votre participation est indispensable.

Pour de plus amples informations, la direction d'école ou le BEL se tiennent volontiers à votre disposition soit par téléphone, soit par courriel. Vous pouvez également consulter notre site internet : www.vs.ch/bel.

UNE ANNEE EN IMMERSION DANS UN CYCLE D'ORIENTATION DU HAUT-VALAIS



BEL

*Bureau des Echanges Linguistiques
du canton du Valais*

Planta 1
1951 Sion
027 606 41 30
www.vs.ch/bel
bel-bsa@admin.vs.ch

Choix d'une année en immersion

La décision d'effectuer une année en immersion doit être mûrement réfléchie. Parlez-en au préalable avec la direction d'école et le titulaire de classe. Quels sont les futurs projets du jeune après son année en immersion ? Un apprentissage ou continuer des études ? Renseignez-vous sur les critères d'admission aux différentes écoles et discutez aussi avec des jeunes qui ont déjà effectué une année en immersion !

Séance d'information

Le BEL organise en janvier une soirée d'information à Sion. L'invitation vous parviendra par la direction d'école, respectivement le titulaire de classe. Votre participation est indispensable.

Le formulaire d'inscription à une année en immersion ne sera disponible auprès de la direction d'école qu'après cette séance!



Inscription

Appelez la direction d'école de votre 1^{er} choix pour savoir s'il y a une place de libre. Vous trouverez sur notre site internet ou auprès de votre direction d'école une liste récapitulative des CO avec les coordonnées nécessaires. **Les formulaires remplis doivent être remis au CO d'origine. Aucune place ne pouvant être garantie d'avance, l'élève doit également s'inscrire pour l'année suivante dans son CO d'origine ou dans toute autre école du Sec II où il désire poursuivre ses études !**

Dans le courant du mois de mars, vous recevrez une réponse écrite du CO où l'élève s'est inscrit. En cas de réponse négative, le BEL essaiera de lui trouver une place dans un autre CO disponible.

Choix du CO d'accueil

Le choix de l'école d'accueil doit être mûrement réfléchi. Pourquoi ne pas choisir une école plus petite ou moins facile d'accès dans le Haut-Valais et qui sera moins fréquentée par des élèves francophones ? Visitez donc à l'avance le lieu de l'école afin de vous en faire une idée plus précise !

Etre pendulaire, aller à l'internat ou loger en famille d'accueil ?

Est-il judicieux de passer 2 heures par jour dans le train ? N'est-il pas plus profitable de loger en famille d'accueil ? Renseignez-vous auprès du CO d'accueil pour savoir s'il existe des familles d'accueil dans la région. Les frais d'hébergement sont à la charge des parents.

Dans le Haut-Valais, seuls les internats du collège Spiritus Sanctus à Brigue et de l'école d'agriculture à Viège proposent des places.

Frais d'écolage

Les frais d'écolage et de transport sont pris en charge par votre commune de domicile. Les autres dépenses (activités culturelles et sportives, livres d'école, etc.) sont à la charge des parents.

Enseignement

L'élève est scolarisé dans les mêmes niveaux que ceux de son CO d'origine. **Font exception** les cours de langue : l'allemand est obligatoirement suivi en niveau II et le français en niveau I.

L'élève en immersion peut être partiellement dispensé des cours de français pour approfondir ses compétences en allemand. L'école peut organiser un enseignement particulier de la langue d'immersion.

A son retour au CO d'origine, l'élève suit systématiquement les cours d'allemand en niveau I.

Promotion

Un entretien d'évaluation peut remplacer les notes du 1^{er} semestre et « élève en immersion » est inscrit dans le bulletin scolaire. Pour la promotion, les conditions et épreuves identiques aux autres élèves sont appliquées. Concernant l'admission au secondaire II, la moyenne en allemand est considérée comme un niveau I et la note entre 4.0 – 4.4 est considérée comme l'équivalent d'un 4.5.